



maison des jeunes

la porte ouverte

3527 Mance, St-Hubert, 450-656-6789 *2

3825 Adélaïde, St-Hubert, 450-656-8813

Décharge de responsabilité et d'inscription

Je, soussigné, reconnais que la pratique du patin à roues a lignées, du skateboard, du BMX ou de tout autre sport pratiqué à la Maison des jeunes et que l'utilisation des sauts, modules, rampes et « rails » du Skatepark et toutes autres installations comporte des risques d'accidents et de blessures. Je reconnais également que je peux être blessé par la perte de contrôle d'un autre usager. J'accepte ces faits et décharge de toute responsabilité à cet égard La Maison des jeunes La Porte Ouverte, organisme communautaire pour les jeunes de 9 à 17 ans, et ses partenaires, commanditaires, employés, représentants et dirigeants ainsi que la Ville de Longueuil.

Je reconnais avoir les habiletés et les capacités physiques et intellectuelles nécessaires pour pratiquer de façon sécuritaire cette activité sportive exigeante.

En cas d'accident, j'accepte que le personnel de la Maison des Jeunes La Porte Ouverte intervienne et qu'il communique avec les ambulanciers si nécessaire. Il est de mon devoir de détenir toutes les assurances de responsabilité civile et personnelle en cas d'accident et/ou de frais ambulancier et/ou de bris, perte ou vol d'objets personnels ou d'assumer personnellement tous les frais inhérents.

Le port des équipements de protection est obligatoire tel que stipulé dans les règlements. Les usagers de La Maison des jeunes qui ne respectent pas les règlements n'auront pas accès au Skatepark et pourraient même se voir expulsés, la durée de l'expulsion reste à la discrétion des intervenants. Aucun remboursement ne sera effectué.

La Maison des jeunes n'est en aucun cas responsable de la perte, vol ou dommage causés aux biens personnels du participant, visiteurs ou autre.

Durant l'année, il se peut que les intervenants de la Maison des Jeunes (MDJ), prennent des photos ou réalisations des vidéos à différentes occasions (sorties, activités spéciales, projets, concours, etc.).

J'autorise La Maison des jeunes La Porte Ouverte à prendre des photos ou réalisations des vidéos à différentes occasions (sorties, activités spéciales, projets, concours, etc.).

Pour avoir accès au Skatepark de la Maison des jeunes La Porte Ouverte, une signature du jeune et de son parent ou son tuteur légal doit être fait suite à la lecture et l'accord de ce document. Il faudra déboursier une somme de 5\$ pour devenir membre, qui sera valide pour la durée d'un an.

RÈGLEMENTS DE LA MAISON DES JEUNES

Les règles suivantes sont établies pour permettre la pratique des sports d'action dans des conditions qui répondent à des normes strictes de sécurité, de propreté et de civisme. Le personnel de la Maison des jeunes exerce son autorité à l'intérieur des installations et sur ses espaces extérieurs. Il se réserve le droit de sanctionner et d'expulser toute personne qui enfreint une des présentes règles, nuit au bon fonctionnement des activités, affecte la sécurité des participants ou contrevient aux règles de base de l'éthique et de civisme.

- Les jeunes sont priés d'utiliser un langage respectueux et de respecter le matériel et les installations.
- Il est strictement interdit de consommer de l'alcool ou toute substance illicite. L'accès sera refusé à toute personne avec les facultés affaiblies.
- Il est défendu de manger ou de boire dans les aires réservées à la pratique sportive.
- Il est défendu de fumer sur les lieux (cigarette électronique et/ou autre).
- Il est interdit de cracher.
- Aucun acte criminel ne sera toléré.
- Toute forme de sollicitation ou de vente est interdite.
- L'affichage est prohibé à moins d'une autorisation spéciale de la direction.
- Les bicyclettes, les patins à roues alignées et les planches à roulettes de location doivent demeurer à l'intérieur de la Maison des jeunes et être utilisés uniquement dans les aires sportives.
- Les défauts apparentes du matériel, des rampes ou de

- toute autre installation doivent être rapportées au personnel de la Maison des jeunes.
- Les jeunes doivent avoir une tenue sportive appropriée. Le port d'un chandail et l'utilisation d'un équipement sportif sécuritaire sont obligatoires.
 - Il est défendu de se bousculer ou de pousser un autre usager. Aucune forme d'intimidation ne sera tolérée et toute atteinte à la pudeur ou tout comportement déplacé entraînera une expulsion des lieux ou des poursuites judiciaires.
 - Les déchets doivent être disposés dans les poubelles et les boîtes de recyclage. Gardons ensemble la Maison des jeunes propre pour la sécurité de tous.
 - Il est interdit de se changer ailleurs que dans les vestiaires ou les toilettes.
 - Les usagers sont dans l'obligation de se présenter aux intervenants de la Maison des jeunes.
 - Tout accident, si minime soit-il, doit immédiatement être rapporté au personnel en fonction.
 - Chaque jeune doit signer une décharge de responsabilité avant d'utiliser les installations de la Maison des jeunes. Les jeunes doivent la faire signer par un parent ou un tuteur légal.

La Maison des jeunes se dégage de toute responsabilité en cas de vol, perte, bris ou accident survenant sur l'ensemble de la propriété de la Maison des jeunes.

L'utilisation du masculin est employée afin de faciliter la lecture.

*Référence : <http://www.taz.ca/reglements-et-faq/>



maison des jeunes
la porte ouverte

3527 Mance, St-Hubert, 450-656-6789 *2
3825 Adélaïde, St-Hubert, 450-656-8813

Fiche de membre

Féminin Masculin

Jeune 9-11 ans Jeune 12-17 ans

Date d'aujourd'hui _____

Date de naissance (JJ/MM/AA) : _____

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone de Maison : _____

Personne à contacter en cas d'urgence : _____

Téléphone en cas d'urgence : _____

Numéro de carte d'assurance maladie : _____

Allergies : _____

Je déclare que j'ai lu, que je comprends et que je reconnais qu'un représentant de La Maison des jeunes La Porte Ouverte m'a expliqué la teneur des présentes et des règlements et j'accepte le tout.

SIGNATURE du JEUNE

SIGNATURE du PARENT ou TUTEUR LÉGAL

Décharge photo et vidéos

DEMANDE D'AUTORISATION Pour diffusion sur CD ou DVD ou parution sur Internet Maison des Jeunes La Porte Ouverte	Choisissez les cases appropriées					
	CD, DVD ou papier		Pages Web		Autres	
	J'autorise (initiales)	Je refuse (initiales)	J'autorise (initiales)	Je refuse (initiales)	J'autorise (initiales)	Je refuse (initiales)
J'autorise l'utilisation de photos individuelles de mon enfant.						
J'autorise l'utilisation de photos de groupe sur lesquelles figure mon enfant.						
J'autorise l'utilisation d'enregistrements audio / vidéo dans lesquels mon enfant apparaît.						